

REDACON,
ADMINISTRATION
IMPRIMERIE
PATRIE ET L'UNITE
2ème ETAGE
B. P. 341
TEL. : 51 50
CONAKRY
REPUBLIQUE
DE GUINEE

HOROYA

Directeur Politique
Léon MAKA
Directeur de Publication :
Mamadou KEITA
Directeur :
Fodé BERETE
HUITIEME ANNEE 1968

MERCREDI 13 MARS 1968

No 1422

4 pages 25 francs

Résolution générale du Conseil National de la Révolution

TENU A CONAKRY LES 7, 8 ET 9 MARS 1968

Le Conseil National de la Révolution, réuni à Conakry les 8, 9 et 10 mars 1968,

Considérant la décision prise par le 8ème Congrès et réaffirmée par les Sessions du Comité Central qui ont suivi, faisant du développement de notre agriculture la base fondamentale du développement économique du pays, thème qui a été repris par le 1er Congrès National des Femmes et le 5ème Congrès de la J.R.D.A. récemment tenu au Palais du Peuple à Conakry,

Considérant que les ressources naturelles du pays se prêtent à une telle politique,

Considérant la nécessité de dégager, pour une exploitation rationnelle de ces ressources, une politique scientifique et continue de développement agricole, dont les étapes doivent être déterminées par une programmation rigoureuse fixant des objectifs précis dont la réalisation doit être périodiquement contrôlée,

Considérant que l'homme constitue le moyen fondamental dont nous disposons, et le temps son capital le plus précieux, qu'il doit chercher à utiliser rationnellement, par l'établissement d'un programme précis d'activités,

Considérant que dans l'étape actuelle de notre Révolution nous devons chercher à utiliser rationnellement les moyens disponibles pour en tirer le maximum,

Salue les efforts déployés par la Direction Nationale du Parti et le Gouvernement, pour assurer au pays un développement harmonieux de l'économie nationale,

Se Félicite de la décision de l'année 1968, « l'Année Agricole du P.D.G. ».

Après avoir écouté, avec une attention soutenue le magistral discours d'ouverture et d'orientation du Secrétaire Général du Parti, Responsable Suprême de la Révolution,

Approuve et adopte les thèmes généraux exposés dans ce discours.

Recommande aux Bureaux Fédéraux :

— l'intensification de l'éducation idéologique et civique à tous les niveaux, afin que par une prise de conscience plus aiguë, tous les citoyens soient convaincus du rôle primordial dévolu à l'Agriculture dans le développement de l'économie nationale et la nécessité de se mobiliser permanemment, pour son plein épanouissement ;

— l'établissement de calendrier d'activités agricoles permettant au paysan de travailler toute l'année et d'utiliser rationnellement son temps ;

— l'organisation des paysans en groupements à fins multiples permettant de lier étroitement, crédit agricole, commercialisation des produits agrico-

agricole, à l'exclusion de toute autre utilisation ;

Demande aux Autorités Régionales de régler la location des engins agricoles en fonction des réalités locales ;

Encourage l'association agriculteur — éleveur en vue d'une exploitation rationnelle des charrettes et des boeufs de labour ;

Invite le Gouvernement à prendre toutes les mesures appropriées pour mettre à temps à la disposition des paysans, les carburants, lubrifiants et pièces détachées nécessaires au bon fonctionnement des engins agricoles ;

Considérant le rôle néfaste joué par les trafiquants qui achètent le riz en herbe contre

core non ou insuffisamment exploitées ;

Considérant que la productivité des investissements agricoles (engins, engrais, traitements etc...) est liée à la réalisation de conditions de milieu favorable à leur utilisation,

Invite le Gouvernement à promouvoir une politique conséquente et progressiste d'aménagement des terres.

B. — LES CULTURES INDUSTRIELLES

S'agissant des cultures industrielles, le Conseil National de la Révolution recommande :

1° — CAFE —

Compte tenu des résultats déjà enregistrés dans le développement de cette culture et pour atteindre l'objectif de 43.000 T. fixés en fin du plan Septennal, les dispositions ci-après doivent être prises au cours de la présente campagne agricole :

a) — Acquisition de semences sélectionnées en vue de la création de germinaires et pépinières pour la fourniture supplémentaire de plants ;

b) — lutte contre les maladies du caféier notamment la traqueomycose au moyen d'équipes phytosanitaires ;

c) — Dotation des Régions productrices en produits de traitement, et engrais ;

Les frais résultants de ces dispositions ci-dessus seront supportés par le Budget du Plan.

d) — Installation de deux ateliers mécaniques à N'Zérékoré et Kissidougou en vue du décorticage et de l'usinage du café.

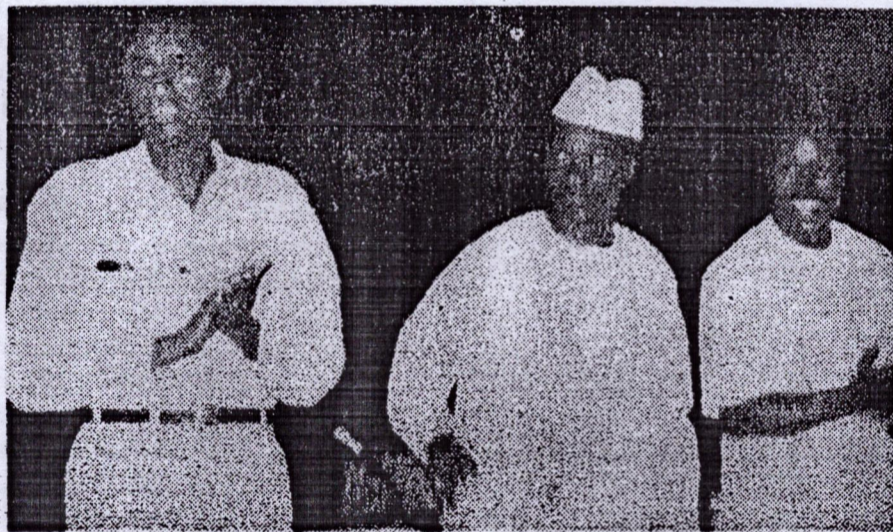
e) — Entretien des plantations existantes et création de nouvelles superficies par les collectivités villageoises et les brigades de service civique ;

f) — Importation en quantité suffisante et mise à la disposition à leurs frais par des planteurs, des coopératives et des collectivités de matériel d'exploitation.

2° — PALMIERS NAINS

Le Conseil National de la Révolution note avec satisfaction

Suite en page 2



les, fourniture des biens de production agricole et de consommation courante ;

— d'organiser le contrôle de l'exécution des tâches ;

— l'utilisation rationnelle de tous les moyens de production et engins existants ;

En ce qui concerne plus particulièrement :

A. — LES CULTURES VIVRIERES

Considérant que le succès de la campagne dépendra en partie de la pleine utilisation des engins —

LE CONSEIL NATIONAL DE LA REVOLUTION

Décide que tout le matériel agricole existant, quels qu'en soient la nature et le propriétaire, doit être mobilisé pour le plein succès de la campagne

argent ou marchandises pendant la période de soudure,

Invite le Gouvernement à accorder aux producteurs des crédits de campagne et à mettre les marchandises à leur disposition au moment opportun,

Considérant les frais de transport trop élevés, qui grèvent les prix des marchandises destinées aux Régions éloignées du port de Conakry, en particulier la Guinée Forestière,

Invite le Gouvernement à tout mettre en oeuvre pour accélérer la solution de ce problème, par la mise en application des accords avec la République soeur du Libéria, en vue de l'ouverture de l'axe de communication N'Zérékoré — port de Buchanan ;

Considérant l'existence d'immenses terres rizicultivables en-

LA VIE DANS LA NATION

Résolution générale du Conseil National de la Révolution

(Suite de la première page)

l'intérêt suscité dans tous les milieux par cette culture dont la rentabilité est certaine. Pour amplifier cette action, il est nécessaire de :

a) — Doter le centre de Sere-dou de moyens suffisants pour la production sur place de semences sélectionnées et dans l'immédiat, importer des graines ;

b) — Aider les Régions au moyen de crédits agricoles à entretenir les plantations de palmiers sélectionnés déjà réalisés ;

c) — Installation de grands ateliers de concassage de palmistes à Kassa, Macenta et N'Zérékoré ; le but de ces ateliers étant de libérer les populations rurales des servitudes du concassage manuel. La commercialisation du palmiste se ferait désormais en coque, les ateliers de concassage fonctionnant aux frais de Guinexport.

3^o) — COTON

Tirant les leçons des campagnes précédentes et compte tenu de l'impérieuse nécessité de prendre toutes les mesures pour l'approvisionnement du Complexe Textile de Sanoya, le Conseil National de la Révolution décide :

a) — Le maintien de la Direction du Programme coton, en vue de l'étude et de l'expérimentation au centre de Bordo des méthodes rationnelles de la culture cotonnière avant la vulgarisation en milieu paysan ;

b) — Pour ce faire, il convient de doter pour cette campagne la Direction du Programme des moyens nécessaires à la réalisation de 100 ha en culture sèche ;

c) — L'étude par le Département spécialisé de possibilités de la culture irriguée à plus grande productivité.

4^o) — TABAC

La culture du tabac s'étant révélée possible dans de nombreuses Régions, le Conseil National de la Révolution recommande l'élaboration d'un programme approprié à la création d'un service spécialisé relevant du Secrétariat d'Etat à l'agriculture pour atteindre plus rapidement les objectifs.

Par ailleurs, le Conseil National de la Révolution préconise une étude minutieuse du processus de tabac au producteur.

5^o) — BANANE

Le C.N.R. a constaté que les

décisions issues de la Conférence Economique de Foulaya n'ont pas donné les résultats escomptés. En effet, la production, après avoir enregistré une légère augmentation au cours des campagnes 1965 et 1966, sera à peine de 30.000 tonnes cette année.

Alors qu'il est prévu d'atteindre 100.000 tonnes en 1971.

En conséquence, il est urgent d'envisager les mesures énergiques suivantes :

— Relèvement du prix d'achat au producteur,

— Importation à temps et en quantité suffisante d'engrais et de produits nécessaires à la culture,

— Exonération de frais de douanes de tous produits, engrais ou matériel,

— Reprise par l'Etat des prêts de campagne,

— Organisation rationnelle de l'évacuation de la production bananière par

a) — la rénovation du parc automobile de l'Offibanane,

b) — faciliter l'acquisition de véhicules de transports aux gros producteurs,

c) — suppression de la gratuité des fournitures d'engrais et du matériel d'emballage,

— Maintien de la gratuité des traitements contre les maladies.

Recommande enfin au Gouvernement d'envisager toutes autres dispositifs susceptibles d'encourager la production bananière.

6^o) — ANANAS

Le Conseil National de la Révolution constate avec une réelle satisfaction la nette progression de la culture de l'ananas et encourage les planteurs à redoubler d'effort pour atteindre et même dépasser les 20.000 tonnes prescrites par le Plan Septennal.

7^o) — ARACHIDE

Tenant compte des possibilités suffisantes de développement de cette culture que recèle le pays et de la nécessité d'approvisionner les Usines en voie de création, le Conseil National de la Révolution Recommande que le Ministère du Développement Economique étudie dans les meilleurs délais possibles les conditions d'une relance dynamique de cette culture par l'utilisation de semences sélectionnées de moyens de productions modernes et une organisation judicieuse des producteurs.

D'une manière générale, pour développer de façon rationnelle

l'ensemble des productions agricoles ci-dessus énumérées, il faut en 1er lieu l'a si justement affirmé le Responsable Suprême de la Révolution compter sur la mobilisation permanente et ordonnée du Peuple. En second lieu, il faut aussi promouvoir une organisation scientifique du travail, ce qui nécessite :

a) La reprise des activités des centres de recherches et d'expérimentation,

b) L'octroi de crédits agricoles pour des actions dignes d'intérêt.

C.) DE LA PARTICIPATION DES C.E.R., DES BRIGADES DU SERVICE CIVIQUE ET DE L'ARMEE POPULAIRE A LA CAMPAGNE AGRICOLE

1. — COLLEGES D'ENSEIGNEMENT RURAL

Le Conseil National de la Révolution se félicite de la clairvoyance du Parti et des initiatives qui ont été à la base de la création des CER, véritables pépinières de futurs cadres de développement politique, économique, et social des campagnes guinéennes.

Invite le Parti et le Gouvernement à poursuivre les efforts en vue d'un perfectionnement plus poussé de l'organisation des CER pour permettre à ceux-ci de jouer leur rôle avec le maximum d'efficacité.

Invite les Autorités politiques et administratives des Régions à attribuer aux CER des surfaces cultivables suffisantes sur la base des 0,3 ha élève correspondant aux besoins de ces établissements pour leurs travaux agricoles.

Invite le Gouvernement à désigner à la Direction des C.E.R., non seulement les meilleurs cadres de l'Enseignement, mais aussi des cadres d'autres secteurs en s'appuyant sur les critères suivants :

L'engagement révolutionnaire
l'esprit d'entreprise
l'aptitude et le goût pour les travaux agricoles.

Invite le Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale, à procéder dès la prochaine rentrée scolaire, à l'affectation dans les CER de professeurs aussi qualifiés que ceux qui exercent dans les Collèges d'Enseignement Général (C.E.G.).

A cet effet, 150 des meilleurs professeurs de l'Enseignement secondaire seront transférés dans les CER en Octobre prochain, après avoir subi pendant les grandes vacances, six semaines de stage, portant sur l'idéo-

logie, le travail productif et la pédagogie spécifique aux C.E.R.

Invite le Gouvernement à affecter dans les CER pour l'Enseignement et la pratique de leurs diverses disciplines, la moitié des étudiants qui terminent leurs études à l'étranger ou à l'intérieur de la République.

Recommande, conformément à la résolution du 5ème Congrès de la JRDA l'encadrement des CER de Conakry par les élèves de l'I.P.C. et ceux de Kankan par les élèves de l'Ecole Normale Supérieure «Julius Nyeréré».

Recommande au Parti et au Gouvernement de mettre tout en oeuvre pour fournir aux C.E.R. un personnel technique d'encadrement hautement qualifié en vue de leur assurer les meilleures conditions de démarrage.

Invite le Secrétariat d'Etat à l'Education Nationale à tout mettre en oeuvre pour que l'impression de tous les ouvrages techniques nécessaires à la formation des élèves des CER soit terminée avant Octobre 1968.

Félicite le Gouvernement pour les efforts déjà accomplis en vue de doter les CER d'un important lot de matériel agricole dont : 1.600 charrues et 100 tracteurs.

Recommande au Gouvernement de persévérer dans cet effort afin que soit assuré pour tous les CER, l'établissement d'une infrastructure à la mesure de l'importance qu'ils représentent dans la voie du développement national.

Recommande de poursuivre en particulier l'attribution de fonds suffisants aux CER et la fourniture en priorité du matériel de construction (tôles en particulier).

Invite les Autorités Régionales et locales (Bureaux Fédéraux, Comités Directeurs, Responsables des organisations de Jeunes, de Femmes et de Syndicats) à porter le maximum d'intérêts à l'impulsion, l'organisation et le fonctionnement des CER.

A cet effet,

a) l'organisation, le fonctionnement et le rendement des C.E.R. doivent entrer de façon déterminante dans le classement des Fédérations, Sections et Comités.

b) La visite des CER est obligatoire pour tous les responsables politiques ou administratifs

(Suite en page 3)

LA GUINEE - L'AFRIQUE - LE MONDE

Résolution générale du Conseil National de la Révolution

(Suite de la page 3)

en déplacement dans les Régions.

c) Chacun des membres des Bureaux Fédéraux doit être rendu responsable du succès ou de l'échec d'un CER. Il devra en assurer l'organisation, le fonctionnement et le rendement économique. Son engagement politique sera apprécié en fonction des résultats obtenus. Dans cette charge, il peut se faire aider par les membres du Comité Régional des Jeunes, du Comité Régional des Femmes, des Comités Directeurs et de l'Union Locale des Syndicats.

d) Les cadres politiques et administratifs qui se distinguent dans l'organisation et le

fonctionnement des CER devront être cités à l'ordre de la Nation.

Décide, en vue de créer l'émulation fraternelle entre les C.E.R. :

a) la création d'un bulletin mensuel des CER

b) l'institution d'un drapeau d'Honneur à attribuer aux meilleurs CER.

Décide de faire obligatoire à tous les enseignants de participer effectivement à tous les travaux agricoles entrepris dans les établissements scolaires.

Décide, en vue d'assurer le contrôle du fonctionnement des CER, la création d'un organisme national de contrôle, doté de moyens de transports et chargé de

visiter périodiquement tous les CER et d'établir des rapports d'inspection.

En vue d'une application stricte du principe de la liaison de l'Ecole à la Vie et de la nécessité de faire participer tous les Jeunes à la présente campagne agricole, le Conseil National de la Révolution :

Recommande l'utilisation de tous les élèves des établissements scolaires dans les activités productives, conformément au tableau suivant :

LE C.E.R. RECOMMANDE LE TABLEAU CI-APRES FIXANT LE TEMPS DE TRAVAIL PRODUCTIF DES SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES

équipe permanente chargée de l'inspection des Brigades du Service Civique.

III. L'ARMEE POPULAIRE

Considérant que l'Armée Populaire participe depuis l'indépendance à l'effort de production et possède dans ce domaine une expérience que nous devons amplifier et exploiter,

Considérant cependant que l'organisation des activités productives au sein de l'Armée rencontre actuellement des difficultés en raison :

a) des effectifs nécessaires pour encadrer le Service Civique.

b) de la nécessité de renforcer les effectifs aux frontières,

Recommande :

1. D'autoriser l'Armée à constituer une Brigade spéciale du Service Civique qui sera chargée de réaliser les objectifs suivants :

600 ha de riz à Koundara
300 ha de riz à Kankan
500 ha de coton à Kankan
30 ha de bananes — 30 ha d'ananas — 15 ha de maïs — 15 ha de légumes (tomates) — 20 ha de prairie artificielle à Kinsan (Région Administrative de Kindia).

2. — b) *Recommande* de fournir à l'Armée Populaire le matériel suivant :

4 tracteurs
2 désoucheuses
2 motoculteurs
2 moissonneuses-batteuses
3 motopompes de 60 chevaux
2 motopompes de 9 à 18 chevaux.

IV. — DE LA MOBILISATION GENERALE

Recommande au Parti et au Gouvernement de ne rien ménager pour encourager tous les citoyens guinéens (commerçants, fonctionnaires, employés et salariés en particulier qui se reconvertissent dans les activités agricoles.)

Invite tous les fonctionnaires, employés et salariés à consacrer leurs loisirs aux activités agricoles.

Invite tous les fonctionnaires, employés et salariés à réaliser un champ de culture vivrière d'un quart d'ha par famille.

Le Conseil National de la Révolution fait obligation aux fonctionnaires, agents et employés de l'Etat de consacrer une journée par semaine au travail productif dans un domaine d'intérêt collectif.

Le Conseil National de la Révolution

PROMOTIONS	TEMPS CONSACRE AU TRAVAIL PRODUCTIF
1ère, 2ème et 3ème années	Une demi journée par semaine consacrée au champ collectif de la Brigade de production du Comité
4è, 5è et 6è années	Deux demi journées par semaine consacrées au champ collectif de la Brigade de Production du Comité
Collèges ordinaires (CEG et CETA, CETM)	Trois demi journées par semaine consacrées soit au champ collectif de la Brigade de production du Comité, soit aux travaux d'infrastructure d'intérêt public entrepris par la Brigade des Travaux Publics du Comité
C.E.R.	Six demi journées par semaine consacrées au travail productif sur le domaine propre du CER (Agriculture, Travaux d'Infrastructure)
LYCEES	Deux demi journées par semaine consacrées à des travaux d'intérêt public (Agriculture et Infrastructure)
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Deux demi journées par semaine consacrées à des Travaux d'intérêt public (Agriculture, Infrastructure, projet.)

Dans tous les cas, trois semaines annuelles seront entièrement consacrées par tous les élèves à l'Agriculture et autres travaux productifs en des moments appropriés de l'année.

Les Universitaires et les élèves des Ecoles Nationales Professionnelles sont déjà astreints à 11 semaines annuelles de stage productif, tout doit être mis en oeuvre pour que cette institution soit effective.

II. — SERVICE CIVIQUE

Prenant acte des difficultés rencontrées par les Autorités des Régions et des Arrondissements, dans l'organisation et le fonctionnement des Brigades du Service Civique, le Conseil National de la Révolution *Recommande* les mesures suivantes :

1. Choisir les domaines d'implantation des Brigades du Service Civique dans les zones propres à assurer la meilleure pro-

duction agricole.

2. Doter chaque Brigade du Service Civique de l'encadrement politique et technique, de l'outillage agricole permettant une production justifiant la politique qui est à la base de la création du Service Civique. En particulier, chacune des Brigades du Service Civique doit être dotée d'un minimum de 3 charrues. Seules les Brigades situées dans les Régions pouvant utiliser de grandes surfaces cultivables peuvent être dotées de tracteurs.

3. Afin de mettre les jeunes des Brigades du Service Civique dans les meilleures conditions matérielles et morales, un grand effort doit être fait pour :

a) Assurer une nourriture régulière et correcte aux Jeunes du Service Civique.

b) Aider les Arrondissements pour la fourniture des tenues

aux jeunes du Service Civique.

c) Fournir aux jeunes de Brigades du Service Civique une surformation technologique en vue de mieux les qualifier dans les activités productives.

d) Engager les Brigades du Service Civique dans des activités diversifiées (polyculture, élevage, artisanat pêche) et établir pour chaque Brigade un plan d'activités s'étendant sur toute l'année.

Dans le domaine de l'agriculture, utiliser les techniques culturales modernes et tirer de l'outillage, principalement de la charrue, le meilleur rendement, préparer et utiliser rationnellement les engrais locaux afin de tirer le meilleur parti des terres mises à la disposition du Service Civique.

Décide la création au niveau de l'Armée Populaire, d'une